

Karim SALHI

Maître de conférences de droit privé et sciences criminelles

Spécialités : Droit judiciaire privé, procédures civiles
d'exécutions, procédures de traitement de l'insolvabilité,
droit des obligations

CONTACT

Courriel : karim.salhi@unicaen.fr

Téléphone (fixe) : 02 31 56 51 45

Adresse universitaire : UFR Droit, AES et administration publique, Université de Caen Normandie, Campus 1

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Maître de conférences de droit privé et sciences criminelles depuis le 1^{er} septembre 2005, promu à la hors classe en 2020.
- Membre élu du conseil de l'UFR Droit, AES et administration publique (en 2008, 2012, 2018, 2021 / mandat en cours)
- Membre élu du Conseil d'Administration de la ComUE Normandie Université (en 2015, 2019 / mandat en cours)
- Vice-Président de la CFVU de l'Université de Caen Normandie (en charge des formations) (2 mandats, de 2014 à 2018)
- Membre élu de la CFVU de l'Université de Caen Normandie (de 2014 à 2020)
- Vice-Président du CEVU de l'Université de Caen Normandie (en charge des formations) (1 mandat, de 2012 à 2014)
- Membre élu du CEVU de l'Université de Caen Normandie (de 2012 à 2014)
- Directeur de l'Espace Orientation Insertion de l'Université de Caen Normandie (service commun) (2015)
- Codirecteur de l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration (IMDA) de l'UFR Droit, AES et administration publique (en 2020-2021)
- Référent formation continue de l'UFR Droit, AES et administration publique (en 2020-2021)
- 1er vice-doyen de l'UFR Droit, AES et administration publique (de 2009 à 2011)
- Responsable des relations internationales pour les enseignants de l'UFR Droit, AES et administration publique (de 2009 à 2012)

TITRES UNIVERSITAIRES

Doctorat en droit privé de l'Université de Caen Basse-Normandie (mention très honorable, avec félicitations du jury, autorisation de publier la thèse en l'état et recommandation pour tous prix ou subventions pouvant en permettre la publication).

Thèse soutenue le 31 mars 2004 à l'Université de Caen : *Contribution à une théorie générale des voies de recours en droit judiciaire privé*

Directeur de thèse : M. Thierry LE BARS, Professeur à l'Université de Caen.

Jury : M. le Recteur Serge GUINCHARD, Académie de la Guadeloupe, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ; M. le Doyen Georges WIEDERKEHR, Professeur à l'Université Robert Schuman (Strasbourg III) ; M. le Doyen Pascal ANCEL, Professeur à l'Université Jean Monnet (Saint-étienne) ; M. Loïc CADIET, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I).

Distinctions et récompenses : Thèse récompensée par le Prix 2004 de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation et par le Prix 2004 de l'École doctorale Droit-Normandie.

ENSEIGNEMENTS

Au titre de l'année 2022-2023 :

- Cours de procédure civile (droit judiciaire privé) en master 2 justice, procès et procédures
- Cours de responsabilité extracontractuelle et régimes spéciaux de responsabilité en master 2 justice, procès et procédures
- Cours de procédures civiles d'exécution en master 1 et 2 justice, procès et procédures
- Cours de droit judiciaire privé en licence 3 de droit
- Interventions en procédure civile, procédures civiles d'exécution et droit des obligations auprès de l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration (IMDA) (ex-Institut d'Études Judiciaires (IEJ)), dans le cadre des préparations au concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature (ENM) et à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) (avec corrections de devoirs)

Enseignements assurés par le passé en qualité de maître de conférences au sein de l'UFR Droit, AES et administration publique :

- Cours de droit des obligations en licence 2 de droit (Alençon)
- Cours de publicité foncière en licence professionnelle métiers du notariat (Alençon)
- Cours d'introduction au droit et droit des personnes en licence 1 de droit
- Cours de droit du surendettement des particuliers en master 2 recherche droit privé
- Cours de droit des régimes matrimoniaux en licence professionnelle métiers du notariat (Alençon)
- Cours de droit des libéralités en licence professionnelle métiers du notariat (Alençon)
- Cours d'organisation juridictionnelle en licence 1 de droit (Caen et Alençon)

- Cours de droit des affaires en licence 2 de droit (Alençon)
- Cours de droit pénal et procédure pénale en capacité en droit (2ème année)
- Séminaire de droit des baux d’habitation en master 2 justice, procès et procédures
- Séminaire de droit des obligations en master 2 droit des affaires – DJCE
- Séminaire de droit de la prescription en master 2 professionnel contentieux privé et master 2 recherche droit privé
- Interventions en organisation judiciaire, droit du surendettement des particuliers et droit de la responsabilité civile du majeur protégé dans le DU protection juridique des personnes vulnérables (formation continue)
- Intervention en procédure civile à destination d’avocats en exercice dans le DU pratique des modes amiables de résolution des différends et auprès du service contentieux du groupe Carrefour
- Travaux dirigés de droit des obligations en licence 2 de droit (Caen et Alençon)
- Travaux dirigés de droit judiciaire privé en master 1 de droit
- Travaux dirigés de régime général des obligations en licence 3 de droit

Enseignements assurés par le passé en qualité de maître de conférences en dehors de l’UFR Droit, AES et administration publique :

- Cours de droit du sport en master 2 professionnel management du sport (UFR STAPS de l’Université de Caen)
- Cours d’initiation au droit (introduction au droit) en licence 1 de sciences économiques (UFR de sciences économiques et de gestion de l’Université de Caen)
- Séminaire de droit du surendettement des particuliers dans le DU droit des entreprises en difficulté de l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne (formation continue)
- Interventions en droit des obligations et procédure civile dans la préparation au concours d’entrée à l’ENM de l’École Normale Supérieure (ENS) Cachan, antenne de Bretagne

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ET DOCTORAL

V. aussi dans les rubriques *expérience professionnelle* et *activités administratives*

– Directions de mémoires de recherche pour l’obtention du Master 2 recherche en droit privé de l’Université de Caen : 5 réalisations

- Mme Marlène Rohaut, L’évolution du régime de responsabilité de la SNCF (du droit commun vers un droit spécial ?), 2010 ;
- Mme Céline Poirier, Étude critique des conditions d’ouverture de la tierce opposition, 2008 ;
- Mme Mialitiana Andrianoromampianina, La limitation de la réparation du dommage en matière contractuelle au seul dommage prévisible, 2007 ;
- Mme Anne-Laure Daviaux, La restitution après anéantissement du contrat, 2007 ;
- Mme Julie Vimond, L’articulation des responsabilités du fait d’autrui, 2007.

– **Direction d'un rapport de stage en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur du Notariat : 1 réalisation**

- Mme Pauline Bachelot, Le notaire confronté au droit du surendettement : étude de cas, 2012.

– **Participations à des jurys de soutenance de mémoires de recherche pour l'obtention du Master 2 recherche en droit privé de l'Université de Caen : 4 réalisations**

- Mme Malika Lecardonnel, L'accord de conciliation dans le cadre de la loi de sauvegarde des entreprises en difficulté : la mission du conciliateur et les risques liés à l'accord (sous la direction de Pierre Cagnoli), 2009 ;
- Mme Sophie Genvresse, Le préjudice historique (sous la direction de Mathias Audit), 2008 ;
- Mme Laëtitia Rault, Le formalisme des actes juridiques unilatéraux (sous la direction de Gilles Raoul-Cormeil), 2008 ;
- Mme Julie Spillebout, Les sûretés réelles spatiales (sous la direction de Mathias Audit), 2008).

– **Participation à un jury de soutenance de rapport de stage en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur du Notariat : 1 réalisation**

- Mme Carla Azzopardi, La réitération d'actes notariés étrangers du droit de la famille : un préalable nécessaire à la régularisation de ventes d'immeubles situés en France (sous la direction d'Armelle Gosselin-Gorand), 2021.

– **Participations nombreuses à des jurys de soutenance de rapports de stages et de projets tutorés de la licence professionnelle métiers du Notariat**

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Membre de l'ICREJ : Institut Caennais de Recherche Juridique(ex Institut Demolombe ; ex Centre de Recherche en Droit Privé)

V. publications et communications orales, ci-dessous.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Actuelles au sein de l'UFR Droit, AES et administration publique :

- Codirecteur du master justice, procès et procédures (depuis 2018)
- Enseignant référent pour les étudiants sportifs de haut niveau (depuis 2019)

Passées au sein de l'UFR Droit, AES et administration publique :

- Directeur du DU pratique des modes amiables de résolution des différends (en 2019-2020)

- Président de la commission d'examen des demandes de validation d'études (en 2019-2020)
- Directeur d'études pour les étudiants de première année de licence de droit sous statut Parcoursup « oui si » (en 2019-2020)
- Coresponsable de la deuxième année du master professionnel droit des assurances (de 2006 à 2008)
- Responsable du diplôme de capacité en droit (de 2006 à 2011)
- Membre de la commission d'examen des demandes de validation d'études (2008 à 2012)
- Présidence de jury de la deuxième année de la licence de droit pour le site d'Alençon (plusieurs années)

PUBLICATIONS

Ouvrages co-écrit(s) : 1 réalisation

- Droit judiciaire privé, Précis Domat droit privé, 7ème édition, 2019, LGDJ, par Jacques Héron (†), Thierry Le Bars et Karim SALHI.

Articles dans des revues nationales avec comité de lecture : 5 réalisations

- « Le malheureux article 4 de la loi du 18 novembre 2016 », Procédures 2021, étude 3.
- « Les nouvelles procédures de traitement du surendettement des particuliers (loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 et décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010) », Procédures 2011, étude 1 (article co-écrit avec Thierry Le Bars).
- « La réforme du droit du surendettement (loi du 1er juillet 2010) », Act. proc. coll. 2010, alerte 195 (article co-écrit avec Thierry Le Bars).
- « La répartition des procédures de surendettement et des procédures collectives d'entreprises », Revue des procédures collectives 2009, étude 17 (article co-écrit avec Pierre Cagnoli).
- « La régularité des actes passés avant et après les mesures de protection », JCP N 2008, 1273 (communication prononcée lors du colloque Le statut des majeurs protégés après la loi du 5 mars 2007, organisé à l'Université de Caen en mars 2008).

Chapitres d'ouvrage collectif : 4 réalisations

- « Le préjudice de vie », Les Grandes Décisions du Droit des Personnes et de la Famille, LDGJ, 2nde édition, 2016, p. 75 et s., ouvrage collectif (sous la direction d'Annick Batteur) (1ère édition en 2012).
- « Dissimulation et procédure civile », Droit et dissimulation, Bruylant, coll. Penser le Droit, 2013, p. 169 et s., 11 pages, actes de colloques (sous la direction d'Agnès Cerf-Hollender).
- « La responsabilité des père et mère du fait de leur enfant mineur », Les Grandes Décisions du Droit des Personnes et de la Famille, LDGJ, 1ère édition, 2012, p. 325 et s., ouvrage collectif (sous la direction d'Annick Batteur).
- « Les spécificités de l'appel en matière prud'homale », Procès du Travail, Travail du Procès, LGDJ, Bibliothèque de l'Institut André Tunc, 2008, p. 373 et s., recherche collective (travaux communs au Centre de recherche en

droit social et au Centre de recherche sur la justice et le procès de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ; ouvrage paru sous la direction de Marianne Keller).

Notes publiées dans diverses revues généralistes ou spécialisées avec comité de lecture : 4 réalisations

- « Quand la saisie immobilière invite à distinguer défense au fond et exception de procédure », note sous Cass. 2e civ., 5 septembre 2019, JCP G 2019,1052 ;
- « Date de prise d'effet des décisions judiciaires », note sous Cass. ch. mixte, 16 décembre 2005, JCP G 2006, II, 10093 ;
- « L'article 698 du Nouveau Code de procédure civile n'est pas illégal », note sous CE, 25 mai 2005, JCP G 2005, II, 10136 ;
- « La libre utilisation de l'image du bien d'autrui », note sous Cass. Ass. plén., 7 mai 2004, Les Petites Affiches 7 juillet 2005, p. 19.

Notes publiées dans la revue Lettre d'actualité des procédures collectives civiles et commerciales (Éditions LexisNexis) (avec comité de lecture) : 16 réalisations

- « Affaire Office dépôt » : Conditions de recevabilité de l'appel-nullité formé contre le jugement statuant sur le plan de cession », note sous CA Douai, 09 juillet 2021, Act. proc. coll. 2021, comm. 197.
- « L'irrecevabilité d'une demande de fixation du montant d'une créance prononcée par un juge du fond ne constitue pas un rejet de cette créance entraînant son extinction », note sous Cass. com., 10 mars 2021, Act. proc. coll. 2021, comm. 104.
- « La cour d'appel infirmant un jugement statuant sur le recours formé contre des mesures imposées doit arrêter le plan d'apurement du passif du débiteur, sous peine de méconnaître l'étendue de ses pouvoirs », note sous Cass. 2e civ., 1er octobre 2020, Act. proc. coll. 2020, comm. 262.
- « Un jugement de liquidation judiciaire prononcé après ouverture des débats devant un juge saisi d'une instance à laquelle le débiteur est partie n'interrompt pas cette dernière », note sous Cass. com., 3 avril 2019, Act. proc. coll. 2019, comm. 143.
- « Prononcé d'office d'une liquidation judiciaire après rejet du plan de redressement : il faut respecter la procédure de l'article R. 631-3 du Code de commerce », note sous Cass. com., 20 juin 2018, Act. proc. coll. 2018, comm. 208.
- « L'ordonnance du juge-commissaire ordonnant la vente par voie d'adjudication judiciaire d'un immeuble du débiteur placé en liquidation peut être frappée de péremption. Le juge de l'exécution est compétent pour proroger les effets de cette ordonnance », note sous Cass. com., avis, 18 avril 2018, Act. proc. coll. 2018, comm. 159.
- « La mauvaise foi ne peut être caractérisée au regard des dettes professionnelles », note sous Cass. 2e civ., 8 décembre 2011, Act. proc. coll. 2012, comm. 51.
- « Pas d'autonomie pour l'appel fondé sur l'excès de pouvoir ! », note sous Cass. 2e civ., 8 décembre 2011, Act. proc. coll. 2012, comm. 33.
- « L'adhésion de deux époux au même plan amiable ne les rend pas codébiteurs des dettes contractées seul par l'un ou l'autre », note sous Cass. 1re civ., 29 juin 2011, Act. proc. coll. 2011, comm. 242.

- « La liquidation judiciaire d'un codébiteur solidaire, tout comme la décision d'admission de la créance, est sans effet sur l'exigibilité de la créance à l'égard du codébiteur in bonis », note sous Cass. com., 15 juin 2011, Act. proc. coll. 2011, comm. 220.
- « Les dispositions de la loi du 26 juillet 2005 étendant les procédures collectives aux personnes physiques exerçant une profession libérale sont applicables à compter du 1er janvier 2006, même si les débiteurs ainsi concernés bénéficient à cette date d'une procédure de surendettement », note sous Cass. com., 30 septembre 2008, Act. proc. coll. 2008, comm. 277.
- « Les frais de cantine, de garderie et de participation aux centres de loisirs dus par un débiteur surendetté à une collectivité publique ne sont pas des dettes alimentaires au sens de l'article L. 333-1 du Code de la consommation », note sous Cass. avis, 8 octobre 2007, Act. proc. coll. 2007, comm. 211.
- « L'article L. 333-1-1 du Code de la consommation ne fait pas obstacle à ce que le juge de l'exécution, saisi d'une contestation des mesures recommandées par la commission, prévoie le remboursement de la créance du bailleur prioritairement à celle des créanciers autres que les seuls établissements de crédit et prêteurs visés aux articles L. 311-1 et suivants du même code », note sous Cass. 2e civ., 8 mars 2007, Act. proc. coll. 2007, comm. 109.
- « La situation de surendettement d'un débiteur s'apprécie au regard de l'ensemble de ses dettes non professionnelles, sans qu'il y ait lieu de distinguer selon que leur paiement sera, ou ne sera pas, susceptible d'être reporté ou réaménagé », note sous Cass. 2e civ., 22 mars 2006, Act. proc. coll. 2006, comm. 125.
- « Le moratoire ordonné après l'expiration du délai de deux mois suivant la délivrance d'un commandement de payer des loyers ne peut pas suspendre les effets de la clause de résiliation de plein droit du contrat de location » note sous Cass. 2e civ., 13 juillet 2005, Act. proc. coll. 2005, comm. 198.
- « Le débiteur qui bénéficie d'un plan amiable de règlement de ses dettes ne répondant pas aux exigences prévues au second alinéa de l'article L. 331-2 du Code de la consommation est recevable à formuler une nouvelle demande de traitement de sa situation de surendettement », note sous Cass. 2e civ., 9 juin 2005, Act. proc. coll. 2005, comm. 149.

Notes publiées dans la revue L'Essentiel Droit de la famille et des personnes (LEFP) (Editions Lextenso) (avec comité de lecture) : 29 réalisations

- « Précision sur l'étendue du pouvoir de représentation du tuteur », note sous Cass. 1re civ., 12 juillet 2012, LEFP octobre 2012, p. 4.
- « Non lieu à renvoi de deux QPC sur le divorce pour altération définitive du lien conjugal ! », note sous Cass. 1er civ., 6 juin 2012 (deux arrêts), LEFP septembre 2012, p. 1.
- « Conditions de recevabilité d'une action en nullité d'un mariage exercée après divorce », note sous Cass. 1re civ., 12 avril 2012, LEFP juin 2012, p. 2.
- « Conséquence de l'appel général d'un jugement de divorce accepté en matière de prestation compensatoire », note sous Cass. 1re civ., 14 mars 2012, LEFP mai 2012, p. 6.
- « Irrecevabilité d'une action paulienne dirigée contre un jugement », note sous Cass. 1re civ., 26 janvier 2012, LEFP mars 2012, p. 4.
- « Intérêt à interjeter appel d'une partie ayant triomphé en première instance », note sous Cass. 1er civ., 23 novembre 2011, LEFP janvier 2012, p. 5.
- « Cessation de la collaboration et modification des mesures provisoires », note sous Cass. 1er civ., 16 juin 2011, LEFP septembre 2011, p. 4.

- « Sort de l'instance aux fins d'ouverture d'une mesure de protection en cas de désistement du requérant », note sous Cass. avis, 20 juin 2011, LEFP septembre 2011, p. 5.
- « Portée dans le temps de la caducité d'une ordonnance de non-conciliation », note sous Cass. 1er civ., 9 février 2011, LEFP avril 2011, p. 2.
- « Sanction de l'absence de signification d'un acte au curateur », note sous Cass. 1er civ., 23 février 2011, LEFP avril 2011, p. 2.
- « L'impartialité du juge en matière de divorce », note sous Cass 1er civ., 15 décembre 2010, LEFP février 2011, p. 6.
- « Médiation et activité judiciaire en matière familiale : "Magistrats, aux rapports !" », note sous décret n° 2010-1395 du 12 novembre 2010 relatif à la médiation et à l'activité judiciaire en matière familiale, LEFP janvier 2011, p. 4.
- « La spécificité de l'appel en matière d'assistance éducative », note sous Cass. 1er civ., 3 novembre 2010, LEFP décembre 2010, p. 6.
- « La procédure applicable à la protection des victimes de violences », note sous décret n° 2010-11 34 du 29 septembre 2010 relatif à la procédure civile de protection des victimes de violences au sein des couples, LEFP novembre 2010, p. 4.
- « Sort d'une promesse unilatérale de vente transmise à un mineur placé sous administration légale sous contrôle judiciaire », note sous Cass. 3e civ, 8 septembre 2010, LEFP novembre 2010, p. 3.
- « Irrecevabilité de la demande de prestation compensatoire présentée entre le prononcé de l'arrêt statuant sur le divorce et le rejet du pourvoi exercé à son encontre », note sous Cass. 1er civ., 23 juin 2010, LEFP septembre 2010, p. 6.
- « Loi applicable à une mesure de protection d'un majeur en cas de voie de recours », note sous Cass. 1er civ., 27 mai 2010, LEFP juillet 2010, p. 5.
- « Date d'introduction de l'instance en divorce au sens de l'article 1113, al. 2 du CPC », note sous Cass., avis, 4 mai 2010, LEFP juillet 2010, p. 5.
- « Preuve des conditions du report des effets du divorce entre époux quant à leurs biens », note sous Cass. 1er civ., 31 mars 2010, LEFP mai 2010, p. 5.
- « A quel moment un jugement de divorce ayant fait l'objet d'un acquiescement des deux époux, à des dates différentes, acquiert-il force de chose jugée ? », note sous Cass. 1er civ., 31 mars 2010, LEFP mai 2010, p. 4.
- « Le régime de l'appel des décisions du juge des tutelles et des délibérations du conseil de famille enfin dévoilé », note sous décret n° 2009-1628 du 23 décembre 2009 relatif à l'appel contre les décisions du juge des tutelles et les délibérations du conseil de famille et modifiant certaines dispositions concernant la protection juridique des mineurs et des majeurs, LEFP février 2010, p. 5.
- « Les revirements de jurisprudence à l'épreuve de la convention européenne des droits de l'homme », note sous Cass. 2e civ., 19 novembre 2009, LEFP janvier 2010, p. 1.
- « Précision sur les décisions devant être prononcées publiquement ou en chambre du conseil au sens de l'article 1074 du Code de procédure civile ! », note sous Cass. 1er civ., 28 octobre 2009, LEFP décembre 2009, p. 6.
- « L'attribution provisoire de la jouissance du domicile conjugal à un époux n'empêche pas l'autre d'être autorisé à le vendre par la suite », note sous Cass. 1er civ., 30 septembre 2009, LEFP novembre 2009, p. 7.

- « L’absence de signification de conclusions au curateur constitue un vice de forme », note sous Cass. 1er civ., 8 juillet 2009, LEFP octobre 2009, p. 5.
- « Toujours plus de compétences pour le JAF ! », note sous loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d’allègement des procédures, LEFP septembre 2009, p. 1.
- « Les réformes procédurales issues de la loi du 12 mai 2009 en matière de protection des personnes », note sous loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d’allègement des procédures, LEFP juillet 2009, p. 5.
- « Précisions sur le régime de l’action en inopposabilité d’un mariage célébré à l’étranger », note sous Cass. 1er civ., 6 mai 2009, LEFP juin 2009, p. 3.
- « Le décret du 10 avril 2009 relatif à la communication de pièces entre le JAF, le juge des enfants et le juge des tutelles », note sous décret n° 2009-398 du 10 avril 2009 relatif à la communication de pièces entre le juge aux affaires familiales, le juge des enfants et le juge des tutelles, LEFP mai 2009, p. 6.

COMMUNICATIONS ET INTERVENTIONS ORALES

Interventions lors de colloques : 6 réalisations

- « Le développement de la résolution amiable des différends », communication lors du colloque *La réception de la nouvelle procédure prud'homale par les acteurs du procès du travail*, 2022, Université de Caen, direction scientifique : Véronique Mikalef-Toudic et Vincent Orif
- Présidence des débats relatifs au « cadre de la rencontre entre le cheval et le droit » lors du colloque *Le cheval et le droit*, 2014, Université de Caen, direction scientifique : Armelle Gosselin-Gorand et Agnès Cerf-Hollender
- « La réforme du droit du surendettement », communication lors du colloque *L’Endettement des personnes physiques (rencontres universitaires alençonnaises)*, 2012, Université de Caen, direction scientifique : Pierre Cagnoli (Captation vidéo de la communication accessible à l’adreet sse : <https://www.canal-u.tv/56251>)
- « Dissimulation et procédure civile », communication lors du colloque *Droit et dissimulation*, 2011, Université de Caen, direction scientifique : Agnès Cerf-Hollender
- « L’obligation alimentaire est-elle une dette spécifique en droit du surendettement des particuliers ? », communication lors du colloque *Le droit des aliments*, 2009, Université de Caen, direction scientifique : Annick Batteur, Laurence Mauger-Vielpeau et Gilles Raoul-Cormeil
- « La régularité des actes passés avant et après les mesures de protection », communication lors du colloque *Le statut des majeurs protégés après la loi du 5 mars 2007*, 2008, Université de Caen, direction scientifique : Annick Batteur, Laurence Mauger-Vielpeau et Gilles Raoul-Cormeil.

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Anglais : lu et parlé